

L'instant H

Vaccinoscepticisme, quel rôle des professionnels de santé ?

Publié le 31/12/20 - 18h56

Un œil dans le passé, un autre vers l'avenir. Hospimedia vous propose un autre regard sur la construction des politiques de santé. Ou comment prendre du recul sur l'actualité, images d'archives à l'appui. Focus sur la vaccination et sur la posture des soignants à l'heure où le monde attend de se faire inoculer le vaccin contre le Covid-19.

Premiers en matière de défiance vaccinale relative au Covid-19 aux côtés des Serbes, des Croates et des Libanais, les Français n'étaient que 44% à souhaiter se faire vacciner, selon un sondage réalisé par BVA et les instituts de sondage du réseau WIN, dévoilé par *Le Journal du Dimanche*, le 26 décembre dernier. Un chiffre proche des 40% annoncés par Santé publique France dans son bulletin épidémiologique du 24 décembre dernier. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a identifié l'acceptation des vaccins comme "*le prochain défi*" après les difficultés immédiates relatives à l'approvisionnement, le déploiement et l'accès équitable au vaccin, a ainsi détaillé les facteurs influant sur les comportements en la matière. Le rapport, publié le 4 décembre dernier (à télécharger ci dessous), identifie notamment le rôle des professionnels de santé pour lutter contre le vaccinoscepticisme.

Vaccin et Covid : pourquoi tant de méfiance ?

Selon l'OMS, la crise sanitaire "*s'est accompagnée d'une surabondance d'informations et de fausses informations*", faisant de la pandémie une "*infodémie d'échelle mondiale*". Rumeurs, théories du complot, ratés et scandales sanitaires — à l'instar du vaccin contre la grippe H1N1 et de celui contre l'hépatite B — couplés aux craintes quant à d'éventuels effets secondaires faute de recul suffisant ont suffi à faire enfler la défiance.

Rappelant "*qu'il ne suffit pas de fournir des informations sur les vaccins pour encourager la population à se faire vacciner*", l'OMS plaide pour "*un ensemble de stratégies programmatiques solides*" pour favoriser l'acceptation du vaccin et inciter la population à se faire vacciner.

Professionnels : montrer l'exemple... et culpabiliser

Pour ce faire, l'organisation insiste sur le besoin de "*faire en sorte que les agents de santé et les agents communautaires soient correctement formés et disposent de l'appui dont ils ont besoin*". Au-delà, la communauté professionnelle mondiale, estime encore l'OMS, a un grand rôle à jouer en montrant l'exemple. "*En montrant que les professionnels de santé se font vacciner, on peut renforcer l'acceptation et conduire la population à faire de même*", estime-t-elle. Dans ce contexte, le rapport incite à "*cibler les personnes au cœur du réseau, à l'instar des professionnels de santé qui présentent davantage d'opportunités d'influencer le comportement vis-à-vis de la vaccination*" pour accroître l'impact des efforts engagés.

Ces derniers sont notamment invités, lors de leurs consultations, à jouer sur un discours intégrant "*le regret anticipé*". Levier "*prometteur*", selon les rapporteurs, il permet de souligner les conséquences de l'inaction (contraction ou transmission de la maladie à ses proches).

Convaincre les soignants actions à l'appui

Alors que les études démontrent que les professionnels de santé sont plus enclins à recommander la vaccination lorsqu'ils sont eux-mêmes vaccinés, l'OMS préconise également de centrer les efforts afin de faciliter la vaccination des professionnels de santé. Comment ? Notamment en cherchant à améliorer leur connaissance sur le vaccin ou encore en simplifiant leur accès. Selon Santé publique France, les mesures mises en place au sein des établissements de santé ou des Ehpad destinées à promouvoir la vaccination ou à faciliter la disponibilité du vaccin, ont en effet permis d'améliorer les couvertures vaccinales antigrippales. Ainsi, "*dans les établissements où ces différentes mesures ont été associées, les couvertures vaccinales antigrippales dépassent 50%*", note l'agence française de santé publique.

Et la vaccination obligatoire ? Le sujet a maintes fois été évoqué et est maintes fois tombé à l'eau, les professionnels faisant valoir leur liberté personnelle. Si obligation vaccinale généralisée semble donc difficilement applicable, se pose la question de l'obligation vaccinale temporaire en cas de pandémie. La proposition n'est pas nouvelle : Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, l'a proposée en octobre 2016 (lire notre [article](#)). Pourrait-elle à nouveau se faire jour ? La réponse se trouvera peut-être dans le [projet de loi](#) sur les urgences sanitaires, présenté le 21 décembre dernier en Conseil des ministres et déposé dans la foulée au Parlement. Le texte, reporté à une date ultérieure, prévoit notamment, en période d'urgence sanitaire, de subordonner les déplacements des personnes, leur accès aux moyens de transports ou à certains lieux, ainsi que l'exercice de certaines activités à l'administration d'un vaccin. Les modalités d'application et les catégories de personnes concernées, non détaillées dans le texte, doivent faire l'objet d'un décret dédié.

Liens et documents associés

- [Le rapport de l'OMS \[PDF\]](#)

Agathe Moret

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>